

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales



Le 16 mai 2023

TABLE DES MATIÈRES

GOUVERNEMENT

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

COÛT DE LA VIE

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

ÉCOLES

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

LOYERS

M. Bourque

L'hon. M^{me} Green

M. Bourque

L'hon. M^{me} Green

M. Bourque

L'hon. M^{me} Green

M. Legacy

L'hon. M^{me} Green

M. Legacy

L'hon. M^{me} Green

LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

M. K. Arseneau

L'hon. M. Higgs

M. K. Arseneau

L'hon. M. Higgs

ÉCOLES

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

GOUVERNEMENT

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) :
Merci, Monsieur le président. Aujourd'hui, j'aimerais commencer par des questions de leadership. Les compétences essentielles en leadership comprennent le développement de relations, le respect et la mobilisation des gens au moyen de l'alignement de la vision puis l'autorisation à agir. La semaine dernière a confirmé que le développement de relations et le respect ne sont pas des éléments fondamentaux du leadership du gouvernement actuel. Alors, allons puiser dans les éléments importants pour aligner une équipe et obtenir des résultats par l'entremise d'autres personnes.

[Original]

Nous avons constaté un certain nombre de conflits entre vos déclarations et actions et celles de votre Cabinet.

[Traduction]

En particulier, concernant les consultations auprès des Premières Nations et la question de savoir s'il est temps d'agir, concernant le développement énergétique, avec votre ministre dans la province alors que vous tentiez de faire des ventes en Europe, et concernant l'éducation, compte tenu de toute la confusion liée à la révision de la Politique 713, des changements apportés à l'éducation sexuelle, entre autres, le premier ministre rassurerait-il les gens du Nouveau-Brunswick? Comment dirige-t-il, habilite-t-il les gens et tire-t-il le meilleur de son équipe?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je veux souhaiter la bienvenue à la chef de l'opposition. Il est bon d'être de retour en sol canadien. Comme diverses occasions nous permettent individuellement de fournir notre part d'efforts, j'étais en Europe pour apporter ma contribution et représenter l'industrie. D'autres ministres contribuent aux efforts en étant ici ou en voyageant dans d'autres régions du Canada pour faire avancer les choses.

Donc, Monsieur le président, je m'attendais à ce que la question soit en quelque sorte nébuleuse au sujet, eh bien, d'idées abstraites? Toutefois, Monsieur le président, si nous voulons parler de la réalité de ce qu'il faut pour faire bouger les choses, soulignons qu'il faut de vraies discussions. Il faut de vraies discussions sur ce que doit être notre politique énergétique afin d'aider l'Europe, les gens qui sont attaqués par la Russie. Il faut de vraies discussions sur les politiques afin d'aider les parents pour que leurs enfants se sentent en sécurité à l'école. Il faut tenir de vraies discussions, pas simplement passer à autre chose et ne pas en parler. Monsieur le président, nous voulons travailler avec les Premières Nations.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Nous voulons avoir une politique qui va de l'avant. Nous constatons un sentiment d'urgence, et nous espérons qu'elles collaboreront avec nous pour atteindre le succès.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Je suis reconnaissante de l'argument portant sur les vraies discussions ; je vais donc soulever deux exemples.

Le premier ministre peut peut-être expliquer comment ces vraies discussions se passent, en particulier avec les Premières Nations en ce qui concerne le développement énergétique dans la province. Il y a une certaine confusion quant à la question de savoir si les consultations se poursuivent, à quel moment il sera temps d'agir et si, oui ou non, ces vraies discussions ont lieu ; alors, j'espère que le premier ministre pourra confirmer le tout. Puis j'aimerais parler des vraies discussions sur l'éducation, car plus de 2 800 personnes du Nouveau-Brunswick se sont présentées et ont participé à de vraies discussions sur la gouvernance du système d'éducation, sans qu'un rapport ne soit produit et qu'aucune recommandation ne soit présentée dans le modèle qui a été présenté sur le parquet de la Chambre.

Pourriez-vous peut-être clarifier pour nous ce que de vraies discussions veulent dire pour vous et la possibilité que les observations et conversations des Premières Nations et des parents intéressés par l'éducation de leurs enfants ne signifient rien?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je suppose que je dois choisir à quelles questions je dois répondre, et peut-être pouvons-nous les circonscrire à certains éléments. Toutefois, parlons d'éducation, Monsieur le président.

Je parle d'éducation depuis un certain temps en ce qui a trait à la capacité de notre secteur anglophone à obtenir de meilleurs résultats, surtout pour ce qui est de parler les deux langues. Nous avons une situation ici de 70-30, où après 50 ans, seuls 30 % des gens parlent les deux langues officielles, et le ministre de l'Éducation épluche tous les dossiers pour comprendre la raison pour laquelle nous ne pouvons pas faire mieux.

Lorsque j'étais aux Pays-Bas, les gens y parlaient quatre langues. Quand j'étais ailleurs en Europe, les gens y parlaient de nombreuses langues. Nous ne pouvons même pas en maîtriser deux ici. Il est donc temps pour nous d'améliorer le système — pas d'en parler ou seulement d'y penser, mais en fait d'agir. Quiconque examine les statistiques verra que nous avons un chemin à parcourir pour que cela se produise, et je suis fier que ces discussions aient lieu et que des changements soient apportés à cette fin. Merci, Monsieur le président.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : À mon avis, il est intéressant que des questions sur la consultation des Premières Nations et l'éducation mènent à des observations sur la langue. Nous nous éloignerons peut-être du



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

leadership et parlerons d'un sujet avec lequel le premier ministre est plus à l'aise, comme la gestion.

Au sujet du bilan en matière de gestion, nous avons une personne qui déclare que diriger un gouvernement comme une entreprise est son approche préférée. Toutefois, un important contrat a été accordé sans demande de propositions, sans le processus concurrentiel que les entreprises doivent normalement entreprendre — un contrat que le premier ministre a promis d'annuler. Je pense que ses mots exacts étaient : Prenons une pause. Quant à la gestion budgétaire, il y a une stratégie sur le logement pour laquelle on nous dit que les fonds vont se matérialiser, mais ils n'étaient pas dans le budget. Nous avons un ministre de la Santé qui a dit la semaine dernière qu'il y avait plus d'une cagnotte d'argent pour les médecins, mais cela ne paraît pas non plus dans le budget. Puis, au chapitre de la gestion législative, il y a la *Loi sur l'éducation* qui a été présentée, et avant même que nous ayons commencé à en débattre, on nous dit que des amendements s'en viennent parce que le projet de loi n'était pas prêt à temps.

Le premier ministre dirait-il aux gens du Nouveau-Brunswick quelles améliorations il apportera au chapitre de la gestion afin de remédier aux erreurs d'approvisionnement et aux erreurs budgétaires et législatives?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je comprends qu'il s'agit seulement de la deuxième semaine de la chef de l'opposition à la Chambre. À un moment donné, elle apprendra comment poser une vraie question et évitera de donner simplement un discours sur une série d'enjeux.

Si vous voulez parler de la gestion du budget, eh bien, je pense que c'est un fait éloquent au sein de notre gouvernement. Il n'y a jamais eu — c'est sans précédent... Nous sommes premiers au pays, Monsieur le président, lorsque nous examinons comment nous gérons les fonds pour la province au chapitre des réductions d'impôts et accomplissons davantage avec l'argent des contribuables qui est dépensé. Voilà ce qui se passe.

C'est ce qui se passe, Monsieur le président, dans une province qui dépasse toutes les attentes en matière de croissance. Tout le monde se demande : Que se passe-t-il au Nouveau-Brunswick? Plus de 30 000 personnes ont déménagé ici cette année seulement. Pourquoi vivons-nous une crise du logement? Une croissance sans précédent est enregistrée dans notre province. Or, c'est un problème difficile à avoir, mais c'est un bon problème à avoir. Nous n'avons jamais vécu une telle situation avant, et la ministre responsable du Logement se penche sur la question et produira un rapport en juin sur les détails de ce que nous pouvons faire. Nous ferons notre possible pour améliorer les choses pour les gens qui cherchent du travail. C'est un bon problème à avoir — un problème que nous n'avons pas eu ici depuis des générations.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

COÛT DE LA VIE

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) :
Monsieur le président, je trouve curieux que le premier ministre décrive la crise du logement comme un bon problème à avoir. À mon avis, les gens du Nouveau-Brunswick qui ont du mal à trouver un logement abordable ou même à avoir un toit au-dessus de leur tête en ce moment doivent trouver cela un peu dérangeant.

Nous avons appris hier que nous occupons le deuxième rang pour ce qui est des niveaux d'insécurité alimentaire au pays, et nous savons que nous atteignons des sommets pour ce qui est des augmentations de loyer. Notre équipe a proposé d'élargir la prestation pour le carburant et la nourriture afin qu'elle atteigne plus de familles néo-brunswickoises qui vivent de chèque de paye en chèque de paye. Nous avons proposé d'enlever la TVP des factures d'énergie. Nous avons proposé un plafonnement des loyers afin de venir en aide aux nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick qui luttent en raison de la crise du logement dont le premier ministre vient de parler.

Nous savons que le premier ministre a refusé l'instauration d'un plafonnement des loyers, mais maintenant, il dit qu'un plafonnement des loyers est encore une fois à l'étude. Nous savons que l'industrie a besoin de certitude afin d'aller de l'avant. Le premier ministre dirait-il aux gens du Nouveau-Brunswick quelles mesures urgentes il envisage afin de venir en aide aux gens qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Eh bien, Monsieur le président, en pensant au lien entre ce qui se passe ici dans la province, la crise du logement avec laquelle nous composons, le nombre fulgurant d'emplois et la croissance démographique... Je pense que la chef de l'opposition était responsable du Conseil de l'emploi il y a plusieurs années. Nous pouvons peut-être examiner les statistiques à cet égard et prendre connaissance des résultats. Je ne pense pas qu'il y a grand-chose à dire. Il y a beaucoup de raisons de se plaindre au sujet des autres, et cela, bien sûr, c'est le rôle de l'opposition. C'est ce que nous voyons aujourd'hui : Il faut s'attaquer à tout et espérer que quelque chose reste. Voilà la philosophie.

Pour ce qui reste dans la province, les gens constatent qu'ils veulent être au Nouveau-Brunswick. Ils veulent venir ici et investir, ils veulent voir la croissance et ils veulent vivre dans cet environnement, car ils y voient un avantage. C'est vraiment de plus en plus évident. Ce que nous voyons dans nos ministères, Monsieur le président, c'est que les ministres prennent la responsabilité de leur travail. J'ai mentionné la ministre responsable du Logement, à cause du rapport qui sera publié en juin. Il y a le ministre de l'Éducation qui se charge de gros dossiers et qui fait bouger les choses. Ce qui se passe dans chaque ministère du...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Merci, Monsieur le premier ministre.

Questions orales

ÉCOLES

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, nous entendons de très nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick parler de la décision de votre gouvernement de réviser la Politique 713. Il s'agit de parents, de grands-parents, d'enseignants et d'élèves, et ils sont très préoccupés. En fait, je dirais qu'ils sont plus que préoccupés. Ils ont peur. Ils ont peur de la révision non prévue d'une politique qui sauve la vie d'enfants.

Le défenseur a publié un rapport, et j'encourage chaque personne dans cette salle à le lire au complet parce qu'il y a beaucoup à apprendre des événements des dernières semaines. Le défenseur des enfants et des jeunes a déclaré que, selon son opinion professionnelle, le ministère a un processus déficient et incohérent en cours. Il recommande de suspendre l'examen. À tous les parents, enseignants, élèves et gens du Nouveau-Brunswick qui ont peur, le premier ministre confirmera-t-il aujourd'hui qu'il suspendra immédiatement la révision de la Politique 713?

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, voici ce que je confirmerai. La protection des droits de la personne est fondamentale, et nous protégerons toujours les personnes les plus vulnérables et veillerons à ce qu'elles aient un milieu éducatif sécuritaire et inclusif.

Monsieur le président, il y a une disposition qui permet aux élèves de moins de 16 ans de changer leur prénom préféré et de déterminer le pronom de leur choix sans que cela soit communiqué au parent. Nous devons comprendre la politique et pourquoi les parents n'y jouent aucun rôle. Nous croyons qu'il est important que les parents sachent ce que font leurs enfants.

Deuxièmement, je pense que nous devons avoir une discussion avec les parents, les enseignants et les citoyens au sujet du processus de sélection et de la participation dans les équipes sportives. Il s'agit d'avoir des discussions sur de vrais enjeux qui touchent la vie de vrais élèves, et cela s'applique à tous les élèves.

Lorsqu'il est question d'éducation sexuelle, nous examinons aussi le caractère approprié de la matière enseignée en classe en fonction de l'âge.

Monsieur le président, il est temps que toutes les voix soient entendues. Cela en fait partie. Tout parent voudra comprendre ce que ses enfants sont...

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, le premier ministre fait allusion à l'objectif de protéger les personnes les plus vulnérables, mais ce n'est pas ce qui se passe aujourd'hui. Comme l'a souligné le défenseur des enfants et des jeunes, le ministère a entrepris un examen sans le soin ni le sérieux qu'il requiert. La semaine dernière, le ministre a fait allusion à des centaines de plaintes. Le ministère et le défenseur des enfants et des jeunes ont cerné trois plaintes, dont aucune ne précisait les renseignements que le premier ministre vient d'exposer au sujet des sports et d'autres choses.

Si nous avons de vraies discussions et écoutions les gens du Nouveau-Brunswick, nous les entendrions nous dire que leurs enfants ont été mis à risque par les gestes du gouvernement, qui a entrepris un examen injustifié. Le défenseur des enfants et des jeunes vous exhorte à suspendre immédiatement l'examen dans l'intérêt de la sécurité des enfants du Nouveau-Brunswick — des vrais élèves, de tous les élèves. Ils ont besoin que vous agissiez aujourd'hui, Monsieur le premier ministre, et que vous suspendiez l'examen de la politique. Le ferez-vous?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président. Par votre entremise, Monsieur le président, je demanderais à la chef de l'opposition si, oui ou non, elle a en fait lu la Politique 713.

J'ai reçu des centaines et des centaines de courriels au sujet de la Politique 713 et de l'éducation sexuelle de nos enfants, et je sais qu'il s'agit de deux choses différentes. J'aimerais signaler que nous n'avons pas changé la Politique 713. Contrairement aux propos alarmistes qui sont tenus de l'autre côté, nous examinons la politique. Nous continuerons à protéger les droits des personnes les plus vulnérables au sein de notre système d'éducation, en particulier les membres de la communauté LGBTQIA+, parce que nous devons assurer le respect de ces droits. Ils sont garantis par la Constitution canadienne.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

LOYERS

M. Bourque (Kent-Sud, L) : La semaine dernière, la ministre responsable du Logement a présenté trois autres projets de loi. Même si certaines choses donnent l'impression qu'elles aideront les locataires, telles que l'autorisation préalable du Tribunal sur la location de locaux d'habitation pour des réno-évictions et des dispositions plus restrictives concernant l'expulsion de gens afin que des membres de la famille prennent leur place, l'opposition officielle estime encore que plus pourrait être fait pour remédier au déséquilibre des pouvoirs qui demeure entre les propriétaires et les locataires.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

J'estime que l'exemple le plus flagrant de ce déséquilibre est le fait qu'il incombe encore à la personne locataire de se plaindre au Tribunal sur la location de locaux d'habitation si elle estime qu'il y a injustice. Par conséquent, cela permet au propriétaire d'apporter d'importantes hausses, en espérant que les locataires ne les remarqueront pas ou ne feront rien à leur sujet. Même si certains locataires remarquent une hausse, les voisins qui ne la remarquent pas en feront les frais, alors que ceux qui se plaignent n'en feront pas les frais ; il y a donc un déséquilibre. La ministre va-t-elle agir à ce sujet? Merci.

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable du Logement, PC) : Merci, Monsieur le président. Beaucoup de choses se sont passées dans le portefeuille du Logement au cours des trois ou quatre derniers mois. Il y a eu un sommet sur le logement et un sommet virtuel sur le logement, où nous avons invité des dirigeants de l'éventail de logements pour amorcer les discussions sur ce qui se passe dans le secteur du logement et pour commencer à penser à des idées novatrices sur la façon d'apporter des améliorations. Il y a quelques semaines, il y a eu un deuxième sommet en personne sur le logement, où plus de 200 personnes du Nouveau-Brunswick qui se soucient de la question du logement et de l'avenir du Nouveau-Brunswick se sont réunies pour mettre en commun leurs idées sur ce que nous pourrions mettre en oeuvre ici au Nouveau-Brunswick afin d'améliorer la situation du logement pour toute la population du Nouveau-Brunswick. Nous avons pris tous les renseignements qui y ont été fournis, et ils sont actuellement à l'étude. Tout cela sera dévoilé lorsque nous présenterons notre stratégie sur le logement en juin. Merci, Monsieur le président.

[Original]

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Monsieur le président, un des outils les plus efficaces qui a fait ses preuves pour contrer l'augmentation trop élevée des loyers et pour protéger les locataires est le plafonnement des loyers. Ce mécanisme existe depuis longtemps en Ontario. Depuis la pandémie, il existe aussi en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Même le Nouveau-Brunswick, ici, l'a imposé en 2022. Or, depuis, on assiste à un discours de ce gouvernement qui mêle à la fois la fermeté et l'indécision. Encore la semaine dernière, le premier ministre lui-même indiquait que le plafonnement des loyers était encore une option considérée.

Or, nous sommes maintenant à la mi-mai, Monsieur le président, et il commence à se faire tard pour un plafonnement rétroactif pour 2023. Mais, heureusement, il n'est pas trop tard. Qu'il soit imposé ou non, ce gouvernement va-t-il enfin arriver à une décision pour ce qui est du plafonnement des loyers? Je pense que cela devrait être dit bien avant la publication du rapport, en juin. Merci beaucoup, Monsieur le président.

[Traduction]

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable du Logement, PC) : Merci, Monsieur le président. Je remercie le député d'en

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

face de la question. Le premier ministre et moi avons tous les deux dit que le plafonnement des loyers est encore à l'étude. Tout ce qui concerne la stratégie sur le logement est encore considéré. Il ne s'agirait pas d'une véritable consultation si un élément avait été mis de côté. C'est encore considéré, tout comme tous les autres sujets qui ont été présentés par les parties prenantes.

Il y a au Nouveau-Brunswick des gens très innovateurs qui nous aident à considérer comment nous devons élaborer cette stratégie. Nous devons penser au logement pour la main-d'oeuvre. Nous devons penser au logement étudiant. L'abordabilité est un enjeu majeur, et l'opposition en a parlé à de nombreuses reprises. Toutefois, je dirai encore qu'il ne s'agirait pas d'une véritable consultation si nous ne considérions pas chaque élément. Tous seront considérés dans l'élaboration de la stratégie sur le logement, que nous présenterons en juin.

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Merci, Monsieur le président. Eh bien, encore une fois, je veux réitérer à quel point le plafonnement des loyers est important et efficace dans des endroits comme l'Ontario. Il y est en place depuis très longtemps, depuis des décennies, et nous en constatons maintenant l'efficacité dans des circonstances particulières ici, dans les Maritimes. Il fonctionne très bien en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. C'est pourquoi la mesure y a été reproduite encore cette année. Pourquoi ne l'avons-nous pas fait ici?

[Original]

Cette stratégie a fait ses preuves.

[Traduction]

La stratégie a donné des résultats concrets au chapitre du contrôle des coûts élevés et des augmentations élevées du loyer. Ce qui me dérange dans la réponse de la ministre... Je conviens qu'elle et son personnel travaillent fort à beaucoup de dossiers, et je les en félicite. Nous proposons des motions, comme nous le savons, du côté de l'opposition. Toutefois, il reste que nous sommes déjà à la mi-mai, et la mi-mai, c'est tard pour instaurer un plafonnement des loyers de façon rétroactive. Encore une fois, le gouvernement devrait instaurer le plafonnement des loyers dès maintenant. Le fera-t-il, oui ou non? Merci.

L'hon. Mme Green (Fredericton-Nord, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable du Logement, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. À mon avis, il est intéressant que vous parliez de provinces voisines. Par exemple, la Nouvelle-Écosse a en place un plafonnement des loyers, et maintenant, cette province a des difficultés parce que les propriétaires ont trouvé des façons de le contourner. Un exemple de cela est la location à durée déterminée. C'est ce que nous avons compris des problèmes qui se posent en Nouvelle-Écosse. Nous avons proposé une mesure législative pour régler cette lacune dans notre loi, de sorte que les propriétaires ne peuvent pas avoir recours à une telle méthode.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'Île-du-Prince-Édouard négocie en ce moment avec des promoteurs parce que ces derniers ne peuvent pas augmenter du tout le loyer de leurs unités. Nous examinons aussi ce qui se passe ailleurs au Canada. Dans bon nombre d'endroits où un plafonnement des loyers est en vigueur, il y a eu des augmentations de loyer beaucoup plus élevées qu'au Nouveau-Brunswick, où nous n'avons pas de plafonnement des loyers. Nous devons examiner la vue d'ensemble lorsque nous examinons la question et comprendre ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas ailleurs.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Le mois dernier, nous avons passé quatre semaines à parler des prévisions budgétaires. Des conversations intéressantes sont ressorties de ces réunions. Le premier jour, en compagnie de la ministre responsable du Logement, nous avons discuté du financement de 100 millions de dollars pour le logement abordable ou des logements publics. En faisant les calculs, nous avons découvert qu'il en coûterait 265 000 \$ par unité. Ce sont des logements bien construits, mais ce sont quand même des logements de base, assez simples. Ils peuvent être bien construits, mais 265 000 \$ me semble excessif. Nous nous posons des questions sur la bonne intendance du budget provincial et sur la façon dont le gouvernement examine le 265 000 \$. La ministre a eu quelques sommets, et elle a eu un mois pour discuter avec son personnel. La ministre s'en tient-elle encore à cette somme, ou les 100 millions de dollars permettront-ils de construire quelques unités de plus?

L'hon. Mme Green (Fredericton-Nord, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable du Logement, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. En fait, lorsque nous discutons à la Chambre des prévisions budgétaires, le porte-parole de l'opposition pour mon portefeuille a dit qu'il croyait que les unités pourraient être construites pour 60 000 \$ ou 70 000 \$. Je pense qu'il a parlé de 65 000 \$. Je voulais savoir où nous pourrions trouver des constructeurs qui les construiraient pour 60 000 \$ ou 65 000 \$. Je n'ai toujours pas reçu les renseignements de la part du porte-parole de l'opposition.

Nous vivons à une époque intéressante, Monsieur le président. Ma vision de la situation est améliorée en raison de la position que j'ai occupée. Comprendre les coûts de construction, comprendre les enjeux liés à la main-d'oeuvre qualifiée, obtenir les matériaux dont nous avons besoin — nous analysons tout ce qui se rapporte à ces 100 millions de dollars, et nous obtiendrons autant de logements que possible avec cette somme. Merci beaucoup.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, nous tentons d'en arriver à cette conversation. Je crois que la ministre a mentionné 80 000 \$ par unité pour un projet dans sa circonscription. Elle ne pouvait pas vraiment dire comment cela pouvait se faire pour 80 000 \$; alors, nous avons, des deux côtés, du mal à répondre.

Revenons au 265 000 \$. En ce moment, des promoteurs touchent 60 000 \$ par unité pour construire des logements abordables. Cela leur laisse encore 205 000 \$ pour construire une unité. Compte tenu du loyer limité qu'ils peuvent facturer, je ne peux pas concevoir comment les calculs fonctionnent à cet égard ou comment qu'il soit possible de



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

entreprendre le projet. Nous parlons de 380 unités pour 100 millions de dollars. Si nous pouvions faire faire les travaux pour 60 000 \$, ce serait 1 700 unités que nous obtiendrions. Pourquoi la ministre n'utiliserait-elle pas cet argent comme levier au lieu de tenter de construire ces unités à un coût beaucoup trop élevé?

L'hon. Mme Green (Fredericton-Nord, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable du Logement, PC) : C'est en quelque sorte amusant de parler un peu de part et d'autre. Nous avons 100 millions de dollars pour faire construire au minimum 380 unités. Il y a un certain nombre de projets que nous évaluons, et il y a certaines techniques de construction vraiment novatrices qui sont liées à la construction de logements. Il y a des techniques de construction hors chantier dont on peut se servir pour construire des unités et les assembler, comme des LEGO, pour en faire des bâtiments. Nous analysons tout cela, Monsieur le président. C'est en partie la raison pour laquelle nous travaillons avec nos parties prenantes concernant tous les enjeux liés au logement.

Le député d'en face a aussi parlé du 60 000 \$ ou du 70 000 \$ que le gouvernement provincial fournit par logement abordable. Monsieur le président, j'ai dit que tout ce qui concerne le logement est actuellement à l'étude. Voilà aussi ce que nous analysons. S'agit-il de la bonne somme à fournir pour ces unités afin de les garder abordables? Tout est considéré, et je continue d'évaluer le tout.

[Original]

LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Monsieur le président, le premier ministre a déposé à la Chambre le projet de loi 37, *Loi concernant la Loi sur les langues officielles*. Nous pouvons nous souvenir que, par le passé, ces modifications de la *Loi sur les langues officielles* ont été adoptées de façon unanime. Nous pouvons nous souvenir que, en 2002, le gouvernement Lord avait proposé des modifications de la *Loi sur les langues officielles*. Nous pouvons aussi nous souvenir que, en 2013, le gouvernement Alward avait proposé des modifications de la *Loi sur les langues officielles*.

Or, les partis de l'opposition ont été clairs à l'égard du fait que le projet de loi 37 ne sera pas adopté à l'unanimité dans sa forme actuelle, car nous parlons ici d'un recul. Cependant, nous entendons des rumeurs selon lesquelles il pourrait y avoir des amendements, et ce, malgré le fait qu'il n'y a jamais eu de consultation avec les partis de l'opposition.

Le premier ministre peut-il faire part de ses intentions à la Chambre? Y aura-t-il bel et bien des amendements proposés au projet de loi 37?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci de la question. Monsieur le président, nous débattons



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

davantage du projet de loi à la fin de la semaine. Je pense que nous devons rester concentrés sur le rôle du secrétariat et ce qu'il signifiera pour les relations, pour notre capacité à long terme d'améliorer notre relation de travail et notre capacité à servir les gens dans les deux langues aux quatre coins de la province. Je pense que la nuance sur laquelle nous devons mettre l'accent, c'est ce que cela signifie vraiment, afin qu'il ne s'agisse pas d'une chose qui sera périodiquement révisée, mais qui sera faite de façon routinière dans les activités quotidiennes et annuelles.

Monsieur le président, il y a une chose qui constitue un objectif pour moi depuis les tout débuts, et c'est la façon dont nous pouvons créer plus d'harmonie dans notre province, dont nous pouvons comprendre les enjeux qui touchent tout un chacun et dont nous pouvons régler les questions dès le départ, de façon équitable, honnête et directe. Je sais que, parfois, cela cause bien du souci parce qu'il y a beaucoup de discussions entourant les enjeux. Parfois, nous devons simplement en discuter en profondeur, puis trouver la meilleure voie à suivre. C'est ainsi que le rôle du secrétariat améliorera les choses.

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Je vous remercie, Monsieur le président. Je suis favorable aux discussions, mais il faut faire ce que l'on prêche. Le premier ministre n'a consulté aucun parti d'opposition à cet égard. La tradition à la Chambre veut qu'on adopte toute modification de la loi de façon unanime. Donc, si on parle de discuter, le premier ministre devrait peut-être commencer par se regarder dans le miroir et réfléchir à la façon dont il s'occupe de ses affaires.

[Original]

Deux autres recommandations fortes, Monsieur le président, étaient de réviser cette loi tous les cinq ans et de créer un comité permanent des langues officielles de l'Assemblée législative. Ma question pour le premier ministre est la suivante : Proposera-t-il un amendement à son projet de loi initial pour assurer une révision de la loi tous les cinq ans? En outre, le premier ministre permettra-t-il un vote libre aux parlementaires du côté du gouvernement pour la formation d'un comité permanent des langues officielles de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, comme je l'ai dit, nous allons ramener le projet de loi aux fins du débat et de la deuxième lecture plus tard dans la semaine. À mon avis, le député d'en face ne tient pas compte du tout de l'importance du secrétariat et de ce qu'il signifiera dans l'avenir. Il ne s'agit pas de débattre à la Chambre ni de créer un enjeu qui entraîne toutes sortes de discussions et de controverses sans fournir de solutions.

Le rôle du secrétariat consiste à travailler avec les communautés, les personnes et les membres représentés pour trouver des solutions — de vraies solutions — qui sont



Questions orales

significatives pour chaque communauté et qui respectent la *Loi sur les langues officielles* sans créer de friction entre elles. C'est ainsi que nous ferons progresser notre province ensemble, c'est ainsi que nous continuerons à grandir comme province et, puisque nous en faisons tous partie, c'est ainsi que chacun de nous peut être fier de vivre dans la seule province bilingue du pays. Cela changera la façon dont notre province continuera à distancer d'autres provinces — en vivant en harmonie et en grandissant de façon concertée. Je vous remercie, Monsieur le président.

ÉCOLES

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Je vous remercie, Monsieur le président. Je suis assise ici et j'ai de la difficulté à comprendre les propos du premier ministre concernant ses efforts pour créer une plus grande harmonie dans notre province à une période où nous constatons que les relations entre le gouvernement et les Premières Nations n'ont jamais été aussi mauvaises. Elles n'ont jamais été si peu harmonieuses. Assurément, les relations entre le gouvernement et la communauté francophone n'ont jamais été si peu harmonieuses en raison du manque d'action du gouvernement lorsqu'il est question de la *Loi sur les langues officielles*. Or, nous attendons de voir un renforcement de la loi qui ne se produira pas.

Au cours de la dernière semaine et encore aujourd'hui, nous avons constaté un manque de respect pour la communauté 2ELGBTQIA+. Le premier ministre refuse de tenir compte des recommandations du défenseur des enfants et des jeunes quant au soutien de la politique qui protège les enfants. J'ai de la difficulté à trouver l'engagement envers l'harmonie. Le premier ministre dira-t-il qu'il donnera suite aux recommandations du défenseur des enfants et des jeunes?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je peux comprendre les difficultés qu'éprouve la chef de l'opposition. Je peux comprendre que le processus typique qui viendrait d'un chef de l'opposition, c'est de lancer des propos alarmistes parmi nous tous et de créer ainsi un enjeu. Les enjeux peuvent être réglés, mais, au lieu d'agir ainsi et de contribuer à la solution, les gens d'en face en font tout un plat. Voilà une personne qui a passé beaucoup de temps à dire qu'elle ferait de la politique différemment, mais nous entendons reprendre le même vieux refrain. C'est le même vieux refrain : Comment pouvons-nous promouvoir la division, comment pouvons-nous continuer à être alarmistes et comment pouvons-nous nuire à la recherche de vraies solutions?

Comment avons-nous une discussion sur de vraies questions, des questions factuelles? Eh bien, Monsieur le président, lorsque nous parlons de la Politique 713 et du rôle des parents, il s'agit d'une vraie question. C'est une vraie source de préoccupation pour les parents. Lorsque nous parlons de la matière qui est enseignée aux enfants et de l'âge auquel elle leur est enseignée, il s'agit d'une vraie source de préoccupation pour les parents. Je

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

m'attendrais à ce que tout parent dans cette salle — et je m'attendrais aussi à ce que la chef de l'opposition — constate cette préoccupation et soit disposé à ne pas esquiver la question, mais dise plutôt : Réglons les questions qui doivent être réglées.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, je pense que le ministre de l'autre côté ne voit pas la vraie peur qui est ressentie par les parents du Nouveau-Brunswick aujourd'hui. Elle a été exceptionnellement claire pour les membres de notre équipe.

Il y a une pétition qui circule et elle compte la signature de 4 000 personnes du Nouveau-Brunswick qui ont exprimé leur peur, laquelle a été créée par l'examen malavisé, inutile et complètement non sollicité de la Politique 713 par le gouvernement. J'aimerais voir le premier ministre prendre la responsabilité de ce geste, car comme l'examen du défenseur des enfants et des jeunes l'a prouvé, l'examen de la politique est injustifié, incohérent et non conforme à la norme minimale. Il y a eu trois plaintes qui ne reflètent aucune des observations qui viennent d'être formulées. Les plaintes présentées ne portaient pas sur les aspects de la politique que le premier ministre confond avec le programme d'études. Pour les parents du Nouveau-Brunswick qui ont peur aujourd'hui pour leurs enfants, il est essentiel que le premier ministre les rassure sur le fait qu'il suspendra l'examen de la Politique 713.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je pense avoir dit très clairement, comme le ministre, que la protection fondamentale des droits de la personne des personnes les plus vulnérables est de la plus grande importance. Il n'y a pas de débat sur la question de fournir un milieu sécuritaire et inclusif à tous les élèves, que ce soit ou non dans le domaine de l'éducation. Il n'y a pas de débat à ce sujet, car notre engagement est solide.

Monsieur le président, j'encourage la chef de l'opposition à lire la Politique 713 et à vraiment comprendre ce qu'elle signifie pour les parents. Les parents se disent : Quelle matière enseigne-t-on à mes enfants? Les parents veulent savoir ce que signifie la Politique 713 pour ce qui est du fonctionnement du processus de sélection pour les équipes sportives. Je pense qu'il faut vraiment en comprendre la signification parce que les parents veulent savoir ce que leurs enfants font à l'école. Un parent veut le savoir, Monsieur le président, et avoir une politique aux termes de laquelle cela serait facultatif... J'imagine que la chef de l'opposition aurait de la difficulté à expliquer cela ou à y être favorable. Alors, n'allons pas exagérer, Monsieur le président. Occupons-nous simplement des enjeux qui préoccupent les parents.

Le président (l'hon. M. Oliver) : La période des questions est terminée.

